

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le cadre général du budget**2 – La section de fonctionnement**3 – La section d'investissement*1 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du service d'assainissement. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de l'établissement. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, redevances d'assainissement...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre établissement d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité du service d'assainissement.
- b) Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2020 s'équilibrent à 92 204,84 €.
- c) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	33 084,84	Excédent reporté	53 642,84
Dépenses de personnel	1 966,00	Redevance d'assainissement	24 905,00
Reversement redevance agence de l'eau	5 314,00	Redevance agence de l'eau	2 330,00
Autres charges de gestion courante	1 556,00	Recettes de gestion courante	78,00
Dépenses financières	3 796,00	Produits exceptionnels	8 000,00
Dotations aux provisions	535,00	Ecritures d'ordre entre sections	3 249,00
Virement à la section d'investissement	35 483,00		
Ecritures d'ordre entre sections	10 470,00		
Total	92 204,84	Total	92 204,84

3 – La section d'investissement

a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Les dépenses sont liées aux projets à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) du service. Les immobilisations acquises et en cours se retrouveront inscrites au bilan comptable de l'établissement.

Les recettes proviennent essentiellement du résultat reporté, du virement de la section de fonctionnement et des écritures d'ordre.

Des demandes de subvention ont été déposées afin d'aider le budget à financer les frais d'études. Le Conseil Départemental a répondu favorablement (5 066,00 €). L'Agence de l'Eau Adour-Garonne n'a pas encore statué (25 330,00 €). Dans l'attente de ce financement, un emprunt a été inscrit au budget : il sera réduit à hauteur de la subvention.

b) Les dépenses et les recettes d'investissement 2020 s'équilibrent à 129 304,47 €.

c) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais d'études	60 794,00	Solde d'investissement reporté	52 955,47
Immobilisations corporelles	59 189,47	Subventions	5 066,00
Remboursement d'emprunts	6 072,00	Emprunts	25 330,00
Ecritures d'ordre entre sections	3 249,00	Virement de la section de fonctionnement	35 483,00
		Ecritures d'ordre entre sections	10 470,00
Total	129 304,47	Total	129 304,47



Le Maire,

MEILHAC Sébastien